



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

Comité syndical
Séance du 11 février 2022



RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL

1-1 Contexte mondial et européen

1-2 Contexte national,

2. SITUATION FINANCIERE DU SI CPRH ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

2-1 Les indicateurs financiers

2-2 Le remboursement du capital de la dette et la situation de la dette

☐ La structuration des emprunts et la situation de la dette

☐ Le profil de l'extinction de la dette

2-3 Les orientations budgétaires 2022 en matière de fonctionnement

☐ Les dépenses de fonctionnement

- ♦ Les charges à caractère général
- ♦ Les charges financières
- ♦ Les charges de personnel

☐ Les recettes de fonctionnement

- ♦ Les contributions des communes
- ♦ Les redevances des établissements

2-4 Les orientations budgétaires 2022 en matière de d'investissement

☐ Les dépenses d'investissement

- ♦ Les opérations d'équipement

☐ Les recettes d'investissement

- ♦ Le FCTVA



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Mesdames, Messieurs, chers élus,

Lors de sa prochaine séance en 2022, le Comité syndical aura à se prononcer sur l'acte fondamental de la collectivité qu'est le budget, pour l'exercice 2022.

Le budget primitif doit être appréhendé selon trois angles technique, de gestion et politique.

Un acte technique :

Le budget est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité.

L'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et la sincérité sont des principes budgétaires fondamentaux établis par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les dispositions des articles L.162-4 à L.1612-7 établissent quant à elles l'obligation d'équilibrer les comptes.

Un acte de gestion :

Le budget est également un **acte de prévisions**, qui traduit financièrement les moyens affectés pour réaliser nos investissements afin d'accueillir le mieux possible les résidents. Les recettes provenant essentiellement des communes et des redevances d'occupation des bâtiments vont permettre d'agir pour l'intérêt général tout en assurant le bon fonctionnement des équipements.

Un acte politique :

En effet, le budget, essentiellement ciblé sur l'investissement présenté par le Président et son bureau, est l'outil qui va permettre, au fur et à mesure du mandat, de réaliser, construire, développer le devenir des équipements afin de garantir la qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap. La création ou l'extension d'établissements pour personnes handicapées restent soumises à des appels à projets lancés par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et / ou l'ARS.

Préalablement à cette adoption, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité et donne lieu à l'établissement d'une délibération. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire, et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi pour les communes de plus de 10 000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires, rémunérées et les avantages en nature, ainsi que la durée effective du travail dans la collectivité.

Le présent rapport d'orientations budgétaires est organisé autour des deux thèmes suivants :

- **L'environnement économique et institutionnel, afin d'appréhender le contexte général dans lequel le syndicat intercommunal évolue,**
- **Les principales orientations qui en découlent pour le budget 2022.**

* * *

1. CONTEXTE GENERAL

1-1 Contexte mondial et européen

La reprise de l'économie mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie. Les lignes de fracture ouvertes par la COVID-19 semblent plus persistantes : les divergences à court terme devraient laisser des traces durables sur

les résultats à moyen terme. L'accès aux vaccins et l'appui précoce des pouvoirs publics sont les principaux facteurs à l'origine de ces écarts.

L'économie mondiale devrait croître de 5,8 % en 2021 et de 4,3 % en 2022. La révision à la baisse pour 2021 résulte d'une dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de l'aggravation de la dynamique de la pandémie.

Tableau de croissance mondiale de certaines zones

ZONES	Volume croissance PIB (%)		
	2020	2021	2022
FRA	-8,0	6,3	4,1
EUZ	-6,5	5,1	4,8
USA	-3,4	6,3	4,2
CHN	2,3	7,7	4,2
Monde	-3,6	5,8	4,3

Après 2022, la croissance mondiale devrait être plus modérée et s'établir à environ 3,3 % à moyen terme. La production des pays avancés devrait être supérieure à celle prévue dans les projections à moyen terme établies avant la pandémie, ce qui s'explique en grande partie par l'anticipation d'un net renforcement de l'aide des pouvoirs publics aux États-Unis, notamment au moyen de mesures visant à accroître le potentiel de production. En revanche, des pertes de production persistantes sont prévues pour le groupe des pays émergents et des pays en développement en raison de campagnes de vaccination plus lentes et d'un appui des pouvoirs publics généralement moindre par rapport aux pays avancés.

Les taux d'inflation globale ont augmenté rapidement aux États-Unis et dans certains pays émergents et pays en développement. Dans la plupart des cas, la montée de l'inflation est due aux inadéquations entre l'offre et la demande liées à la pandémie et à la hausse des cours des produits de base par rapport à leur faible niveau d'il y a un an. Toutefois, une grande incertitude entoure les perspectives d'inflation, principalement en raison de l'évolution de la pandémie, de la durée des perturbations de l'approvisionnement et de la manière dont les anticipations d'inflation peuvent évoluer dans ce contexte.

Les impératifs budgétaires dépendront du stade de la pandémie. Les dépenses liées aux soins de santé restent la priorité. Étant donné que la pandémie persiste et que l'espace budgétaire est restreint dans certains pays, les autorités devront de plus en plus faire porter leurs dispositifs d'urgence et leurs transferts sur les groupes les plus touchés et favoriser la reconversion et la réaffectation de la main-d'œuvre. Lorsque les indicateurs de santé le permettent, l'accent doit être mis sur des mesures visant à assurer la reprise et à investir dans des objectifs structurels à plus long terme. Les initiatives doivent s'inscrire dans des cadres à moyen terme, assortis de mesures crédibles sur le plan des recettes et des dépenses afin de garantir la viabilité de la dette.

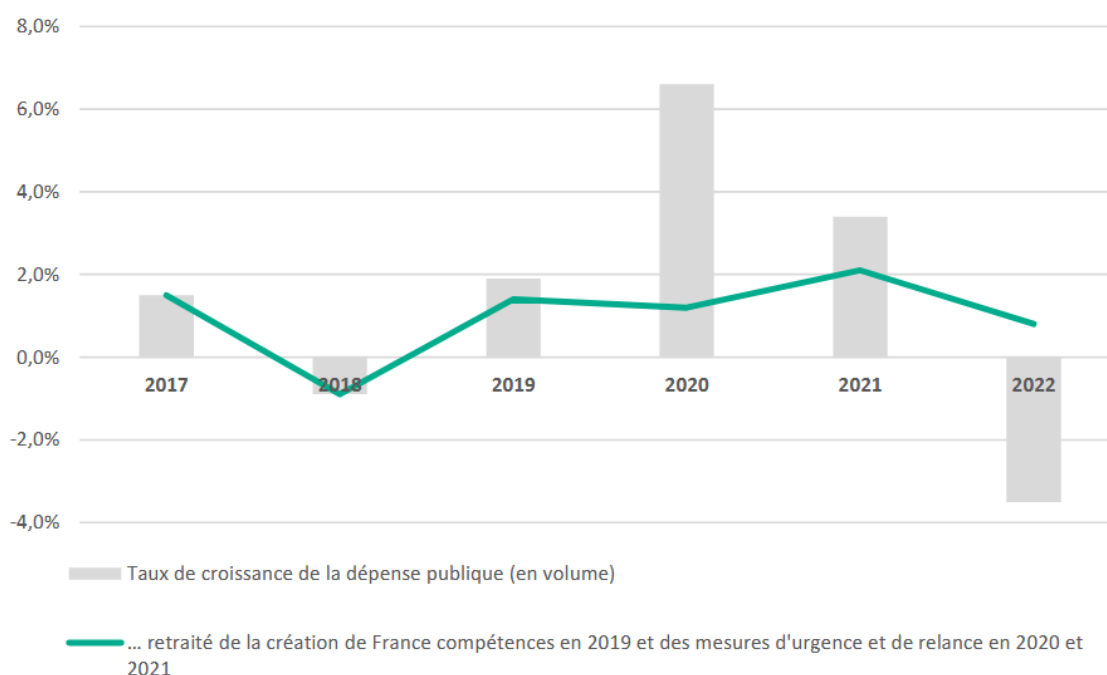
1-2 Contexte national

Si 2020 et 2021 ont été marquées par l'impact majeur des mesures d'urgence sur le solde public, (69,7 milliards d'euros en 2020 et 63,7 milliards en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact de 21,7 milliards en 2021) le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

Le déficit public devrait diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Un déficit public qui serait donc presque divisé par deux par rapport à 2020.

La reprise économique amorcée depuis le printemps et l'augmentation continue de la couverture vaccinale devraient permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %). En poursuivant ce rythme, l'activité dépasserait son niveau d'avant-crise avant la fin de l'année 2021.

Croissance en volume de la dépense publique (hors crédits d'impôts)



Sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, la dette devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi-stabilisation en 2021 (115,6 points).

Le taux de prélèvements obligatoires devrait quant à lui continuer à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7 % en 2021 puis 43,5 % en 2022. Une situation qui devrait bénéficier de la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.

Dans le contexte de crise sanitaire, les recettes prévues de l'État devraient bénéficier du rebond de l'activité en 2021-2022. Ainsi, les recettes fiscales nettes pour 2021 s'établiraient à 278,6 milliards d'euros, en hausse de 20,7 milliards d'euros par rapport à la prévision de la loi de finances initiale (LFI) 2021 et de 19,6 milliards d'euros par rapport à la loi de finances rectificative 1.



Syndicat Intercommunal des Centres de Prévention et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Accusé de réception en préfecture
07725770207 20220215-SI-DE-2022-01-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022

En 2022, les recettes de l'État devraient poursuivre leur croissance grâce à la normalisation de la situation économique. Dans le détail, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 292 milliards d'euros, avec une nouvelle hausse de 13,4 milliards d'euros par rapport à 2021, principalement portées par l'impôt sur le revenu (+5,3 milliards d'euros), la TVA (+5,1 milliards d'euros) et l'impôt sur les sociétés (+3,1 milliards d'euros).

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, le solde budgétaire pourrait quant à lui sensiblement s'améliorer en 2022. Par rapport à la prévision de solde 2021, qui s'établirait à -197,4 milliards d'euros en 2021, en dégradation de 24,1 milliards d'euros par rapport à la prévision de la LFI pour 2021 du fait de la consommation des reports de crédits sur la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », le solde budgétaire serait en amélioration de +54,0 milliards d'euros, à -143,4 milliards d'euros.

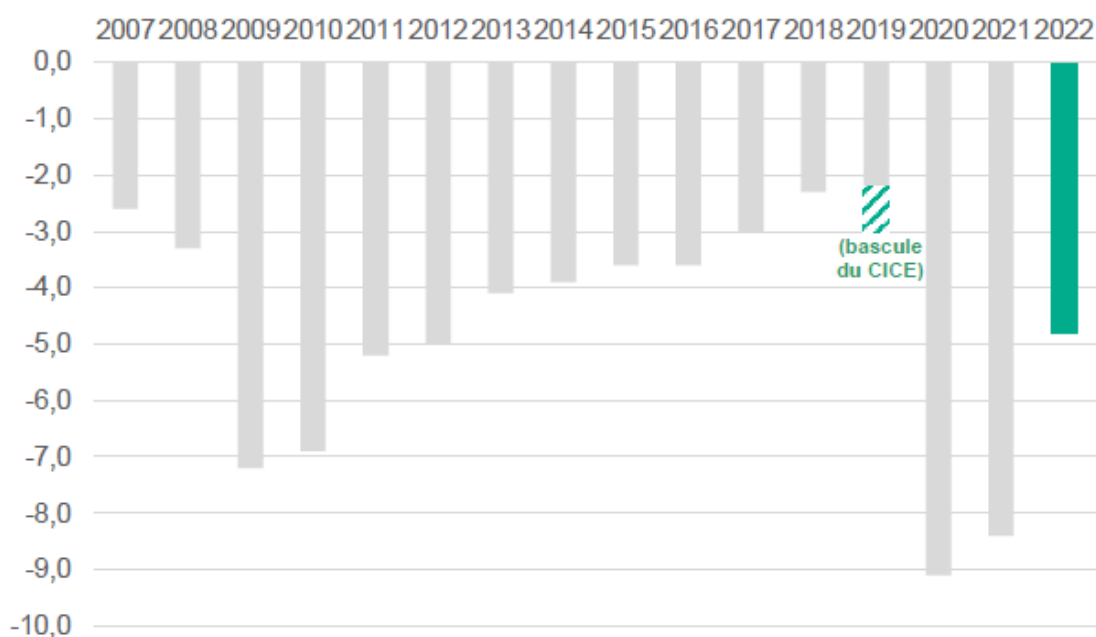
Le rebond de l'investissement a été particulièrement vigoureux. Après un recul marqué mais moindre qu'initialement craint en 2020, l'investissement a dépassé son niveau d'avant crise dès le 2ème trimestre 2021, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages. Cela témoigne de l'efficacité des mesures d'urgence et de relance en faveur des ménages et des entreprises, qui ont préservé leur capacité d'investissement. En 2020, le pouvoir d'achat des ménages a continué de progresser (+0,4 %) malgré la chute historique de l'activité cette même année (-8 %). Le taux de marge des entreprises non financières a résisté en 2020 (à 31,7 %), avant de rebondir fortement au 1er semestre 2021, dépassant les 35 %, un niveau supérieur à celui de 2019, qui permet aux entreprises d'investir et de projeter des embauches. Le rebond du marché du travail a été rendu possible par la mise en place du dispositif d'activité partielle exceptionnel, qui a limité les pertes d'emploi et de compétences des salariés pendant la crise et qui a protégé le pouvoir d'achat des salariés, en particulier aux bas niveaux de salaires. Les créations d'emplois salariés ont été très dynamiques au 1er semestre 2021 (près de 300 000 au 2ème trimestre après près de 150 000 au 1er trimestre), ce qui a permis à l'emploi salarié de dépasser son niveau d'avant-crise et au taux de chômage de revenir en-dessous de son niveau d'avant crise dès le 2ème trimestre 2021.

Face à la crise sanitaire, et dans la continuité des mesures d'urgence et de soutien aux entreprises et salariés que le Gouvernement a prises dès le début de la crise, le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€ a été mis en œuvre depuis l'été 2020. Il répond aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale (compétences) et territoriale (développement de tous les territoires). La mise en œuvre du plan France Relance a été très rapide : d'ores et déjà, il soutient l'activité et l'emploi, et il contribue aux transformations de notre économie pour la rendre plus verte, plus compétitive, plus solidaire. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés et l'objectif d'engagements fixé par le Premier ministre est de 70 Md€ d'ici à la fin de l'année 2021. Ce déploiement à un rythme très soutenu se poursuivra en 2022 : le projet de loi de finances pour 2022 prévoit ainsi l'ouverture, sur la mission « Plan de relance », de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021. Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche. Ces ouvertures d'autorisations d'engagement additionnelles sur le budget général sont compensées, au sein de l'enveloppe de 100 Md€ de France Relance, par une révision à la baisse du besoin prévisionnel au titre du dispositif de garantie de l'État apportée aux prêts participatifs, ainsi que par une moindre mobilisation des dispositifs de prêt du Plan climat mis en œuvre par Bpifrance dans un contexte d'une meilleure tenue de la trésorerie et des fonds propres des entreprises, et de prolongation des prêts garantis par l'Etat (PGE). Par ces opérations, l'enveloppe de 100 Md€ de France relance est tenue, et elle fait l'objet de redéploiements en son sein pour s'ajuster en temps réel aux besoins.

Par ailleurs, la rapidité de déploiement de France Relance permettra de respecter le calendrier de mise en œuvre associé au plan national de relance et de résilience (PNRR), approuvé au niveau européen le 13 juillet dernier. À ce titre, un premier versement à la France a d'ores et déjà été effectué au titre du préfinancement de son plan par le biais de la facilité pour la reprise et la résilience, à hauteur de 5,1 Md€ (sur près de 40 Md€ attendus par la France). L'effectivité du déploiement du plan France Relance, de la mise en œuvre des réformes présentées dans le cadre du PNRR et de l'atteinte des cibles et jalons sur lesquels la France s'est engagée sera primordiale pour l'obtention des prochaines tranches de financement, dont 7,4 Md€ sont attendus en 2022.

Après le niveau de déficit inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4 % du PIB en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

Evolution du solde public (en % de PIB)



Le taux de prélèvements obligatoires continuerait à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7 % en 2021 puis 43,5 % en 2022, grâce à la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages, qui demeurent l'un des marqueurs du quinquennat.

En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5

Taux de prélèvements obligatoires	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54	53,8	60,8	59,9	55,6
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

S'agissant de la fiscalité, sur l'ensemble du quinquennat, le Gouvernement a conduit une baisse inédite des prélèvements obligatoires des Français, qui atteindra 50 Md€ de moindres prélèvements annuels en 2022, pour moitié en faveur des ménages et pour moitié en faveur des entreprises. Cette baisse répond à plusieurs choix stratégiques en faveur d'une croissance robuste, durable et inclusive. Le premier, structurel, est de favoriser l'emploi et le pouvoir d'achat en récompensant le travail, et en augmentant le revenu des bas salaires. Le deuxième vise à améliorer la compétitivité et à libérer l'activité des entreprises et le troisième à soutenir l'investissement privé dans les entreprises qui prennent des risques, qui innovent et créent les emplois de demain.

Par ailleurs, après une forte hausse entre l'exécution 2020 et la prévision 2021 (+4,5 Md€), les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales entameraient également au global un léger recul en 2022 (-0,5 Md€ par rapport à la prévision 2021). Le solde des comptes spéciaux s'améliorerait de + 3,8 Md€, avec un solde proche de l'équilibre (+0,3 Md€), signe là aussi d'un retour à la normale.

Solde budgétaire en 2021	-197,4
Diminution des crédits de la mission "Plan d'urgence face à la crise sanitaire"	36,7
Hausse à périmètre courant des crédits sous norme de dépenses pilotables	-10,5
Poursuite des décaissements de la mission "Plan de relance"	13,8
Moindre renforcement des fonds propres AFD	1,3
Ouverture de crédits au titre de cantonnement de la dette Covid	-1,9
Baisse des décaissements de la mission "Investissements d'avenir"	0,5
Variation des recettes fiscales nettes	13,4
Variation des recettes non fiscales	-3,3
Variation du solde des comptes spéciaux	3,8
Autres	0,3
Solde budgétaire en 2022	-143,4

La situation financière des collectivités territoriales devrait s'améliorer en 2021 et 2022

En 2021, les premières remontées comptables (en comptabilité générale) montrent une forte amélioration de la situation financière de l'ensemble des collectivités par rapport à 2020 mais aussi à 2019. Ces dernières bénéficient du rebond de la fiscalité locale (tout particulièrement des droits de mutation à titre onéreux), d'une progression des concours financiers de l'État s'agissant notamment des dotations de soutien à l'investissement local (2,5 Md€ de dotations exceptionnelles d'investissement sont prévus dans le plan de relance) et de mesures sectorielles de relance bénéficiant directement aux collectivités (telles que le fonds de recyclage des friches, les programmes d'inclusion numérique). Aussi, après une forte baisse en 2020 (-12,5 % pour les seules dépenses d'équipement), l'investissement local devrait repartir fortement à la hausse en 2021. Les dépenses sociales des départements devraient également se stabiliser en 2021 et 2022 après une hausse importante des dépenses de revenu de solidarité active (RSA) en 2020 (+6,7 % à champ constant). Le projet de loi de finances 2022 prévoit, à ce titre, d'expérimenter la recentralisation du financement du RSA pour les départements les plus en difficulté financière et qui seraient volontaires.



2- LA SITUATION FINANCIERE DU SI CPRH ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

2-1 Les indicateurs financiers

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA PREVISIONNEL 2021
Épargne Brute	664 938,98 €	697 266,13 €	657 826,30 €	957 266,88 €
Remboursement capital	224 668,41 €	224 710,00 €	183 836,79 €	273 309,69 €
Épargne nette	440 270,57 €	472 555,77 €	283 418,00€	683 957,19 €

Epargne brute :

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Epargne nette :

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

2-2 Le remboursement du capital de la dette et la situation de la dette

La structuration des emprunts et la situation de la dette

En 2021, le SICPRH a terminé de rembourser un emprunt de 735 424,29 € auprès du Crédit Foncier pour des travaux sur la résidence de la Dhuys à Dampmart.

En 2022, la collectivité a 2 emprunts en cours, parmi lesquels 1 est souscrit auprès du Crédit Agricole de la Brie Picardie, 1 auprès de la Caisse des Dépôts

Le montant total emprunté est de : **3 362 846,00 €**.

Les 2 emprunts sont à taux révisable

Etats des emprunts bancaires au 01.01.2022

Année de réalisation	Montant initial	Nature Taux	Taux % A la souscription	Taux actuel %	Durée	CRD au 31.12.2021
2008 Caisse Dépôts	162 846,00 €	Révisable	2,5	2,5	25 ans	91 370,87 €
2008 CRCA	3 200 000,00 €	Révisable	5,034	1,63	85 trimestres	1 494 070,98 €
						1 585 441,85 €

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû s'élève à : **1 585 441,85 €**.

En 2022, selon les informations connues ce jour, les montants des remboursements seraient de 177 878,97 € au titre du capital (232 244,80 € en 2021), et de 24 086,88 € au titre des intérêts (29 102,69 € en 2021).

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, il est rappelé que le remboursement du capital doit être couvert par les ressources propres, il s'agit d'une dépense obligatoire, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre du budget.

Le profil de l'extinction de la dette

Une renégociation du taux de l'emprunt au Crédit Agricole sera demandée (capital restant de 1 585 441,85 €)

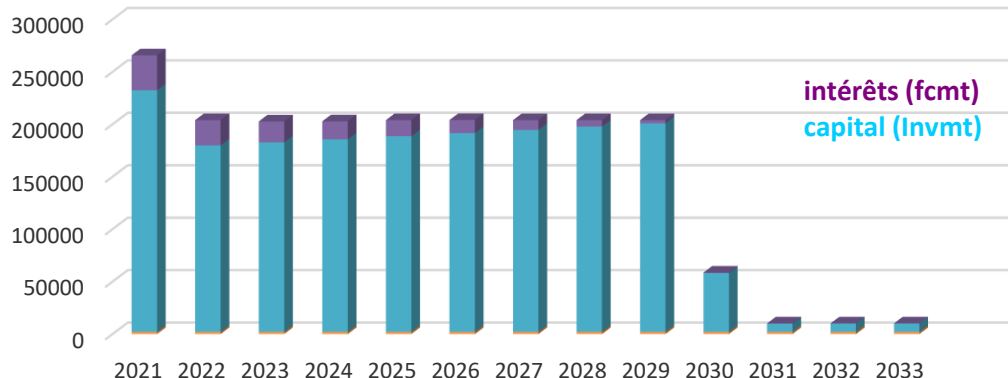
Au regard des orientations nationales, le projet de construction d'un IME pour enfants et adolescents autistes sur la commune de Bussy-Saint-Georges **devra évoluer vers une structure mixte de type IME/SESSAD**.

Afin d'être en cohérence avec ces orientations, le programme architectural a été revu.

Sur 2022, le Syndicat Intercommunal n'envisage pas de mobiliser de prêt auprès du système bancaire.

Des démarches vont être faites pour mobiliser un emprunt courant 2023.

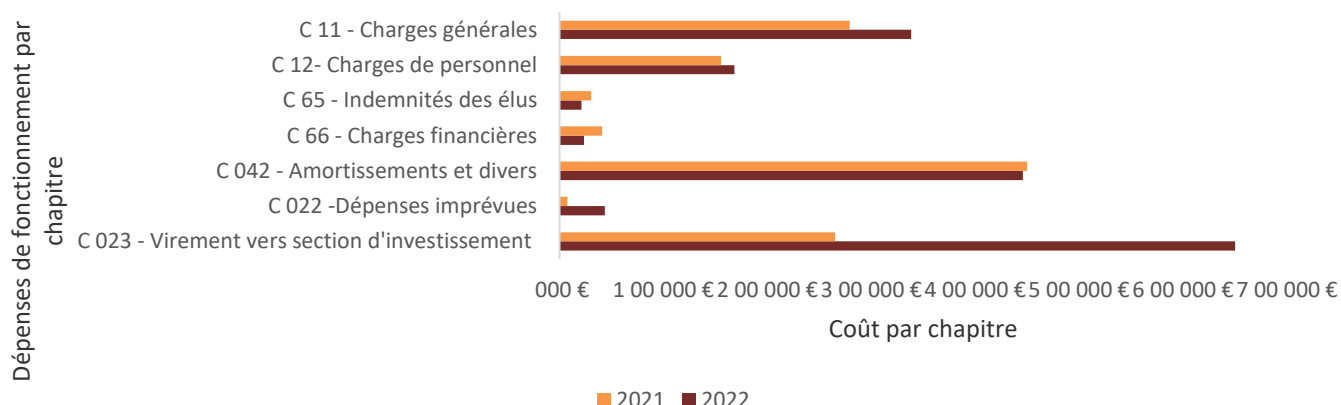
2022 - Remboursement des emprunts



*Ce graphique n'intègre pas l'emprunt qui sera souscrit pour le projet d'IME SESSAD de Bussy-Collégien

2-3 Les orientations budgétaires 2022 en matière de fonctionnement

Évolution 2021-2022 de la répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre



Les dépenses de fonctionnement

♦ **Les charges à caractère général (chapitre 11)**

Les charges à caractère général (chapitre 11) restent stables par rapport au BP 2021.

- charges à caractère général BP 2021 : 283 000,00 €
- charges à caractère général BP 2022 : 338 420,00 €

Le chapitre augmente légèrement incluant les études et honoraires pour préparer l'évolution du SICPRH (assistance juridique et technique pour rédaction nouveaux baux, chiffrage des surfaces et de la valeur du patrimoine) ainsi que sur la ligne des travaux de fonctionnement des bâtiments

♦ **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12)**

Les charges à caractère général (chapitre 12) sont en augmentation en raison du recrutement envisagé de l'apprentie à partir du 08/09/2022 et des avancements d'échelon.

- charges à caractère général BP 2021 : 156 932,00 €
- charges à caractère général BP 2022 : 168 476,00 €

♦ **Les charges d'opération d'ordre de transfert entre sections**

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements.

En 2022, les dotations aux amortissements restent constantes

- Dotations aux amortissements BP 2021 : 460 000,00 €
- Dotations aux amortissements BP 2022 : 450 000,00 €
- Virement vers la section d'investissement BP 2021 : 530 000,00 €
- Virement vers la section d'investissement BP 2022 : 600 000,00 €

Aux vues du contexte économique, les travaux prévus en investissement ont été reportés pour 2022. Ainsi, il n'y a pas eu besoin de recourir au virement à la section d'investissement en 2021. Les travaux seront réalisés en 2022.

♦ **Les charges financières (Chapitre 66)**

Les charges financières pour 2022 sont évaluées en tenant compte des évolutions de taux connues à ce jour. Pour 2022, elles s'élèvent à **23 684,34 €** au titre des intérêts contre 35 675,33 € en 2021.



♦ **La structure et l'évolution de l'effectif**

Actuellement, l'effectif se compose de trois personnes : 1 agent titulaire, 1 agent contractuel et une apprentie. Bien que son recrutement ait été prévu pour 2021, l'apprentie a souhaité poursuivre sa formation une année supplémentaire par une licence RH.

Le Technicien Territorial a fait part de son souhait d'un avancement de grade au titre de la promotion interne. La procédure sera réalisée au cours de 2022.

La moyenne d'âge de l'effectif est de 42 ans.

A la fin de la formation de l'apprentie, il est envisagé de la recruter en tant qu'assistance administrative de catégorie C afin de soutenir les deux agents dans leur charge de travail toujours plus grande.

Effectif SI CPRH au 01.01.2022					
Grade	Catégorie	Situation	Nombre	Sexe	Commentaires
Attaché	A	Contractuel	1	Femme	
Technicien territorial	B	Titulaire	1	Homme	
Assistante administrative		Apprentie	1	Femme	Recrutée depuis le 02/09/2019 Contrat sur deux ans + 1an Terme 07/09/2022 Recrutement en tant que stagiaire de la Fonction Publique à partir du 08/09/2022

♦ **Régime indemnitaire**

Dans le courant de l'année 2017, la collectivité a adopté dans la limite de ses capacités, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des **sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** – RIFSEEP qui s'est substitué au système antérieur de primes.

Cette réforme obligatoire a été mise à profit pour refondre la politique de rémunération du personnel en garantissant une part fixe de régime indemnitaire IFSE à chaque agent et une part variable.

♦ **Assurance statutaire**

La collectivité bénéficie d'une prestation d'assurance statutaire dont le montant annuel pour 2022 devrait s'établir aux alentours de 8 000,00 €, incluant le recrutement de l'assistante administrative. Pour rappel, le montant 2021 était de **6 606,44 €**.

♦ **Prestations sociales**

La collectivité est adhérente auprès du CNAS et permet ainsi à ces agents de bénéficier de prestations sociales : allocations rentrée scolaire et universitaire, plan épargne chèques vacances, coupons sport, chèques lire ...

L'adhésion annuelle s'élève à **636,00 €** pour trois actifs.

♦ **Formation**

En 2022, il est prévu diverses formations techniques (portant sur les instances, les finances, la commande publique, RH) et statutaires. Par ailleurs, la collectivité prévoit une formation spécifique sur la gestion immobilière du patrimoine. La formation RH de l'apprentie sera également prise en compte.

♦ **Avantages en nature**

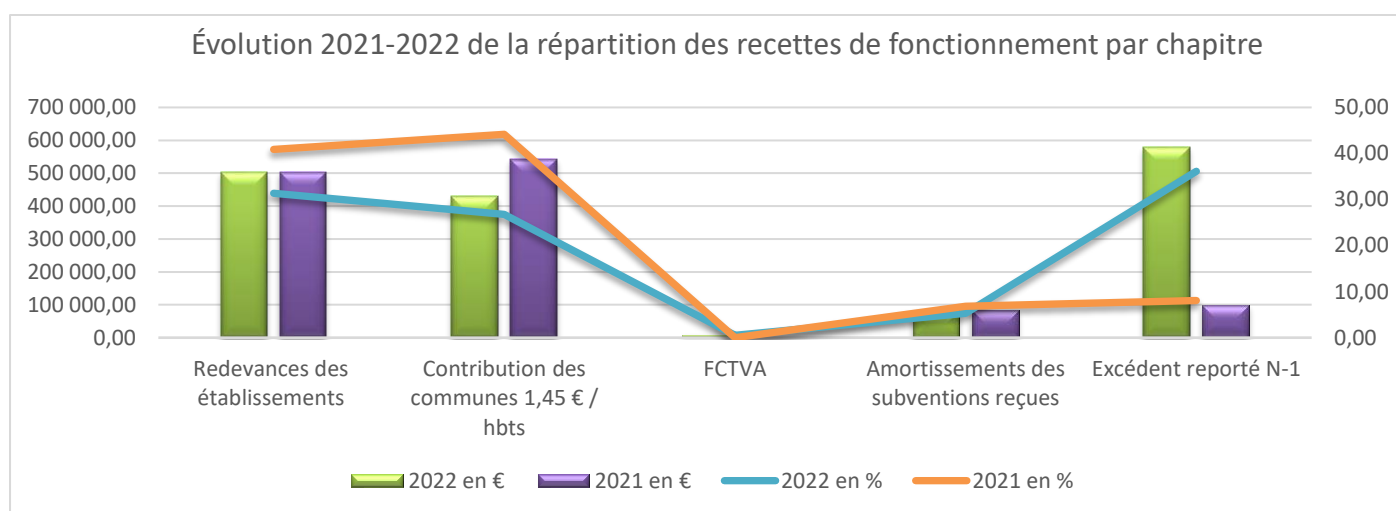
Le technicien principal, en sa qualité de responsable du patrimoine bâti et de gardien du Domaine bénéficie d'un **logement de fonction par nécessité absolue de service.**

L'agent titulaire ainsi que l'apprentie bénéficient de tickets restaurant.

Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire, une réflexion sera menée pour la mise en place d'une mutuelle en faveur des agents.

▣ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité se composent des contributions des communes et des redevances des établissements.



♦ Les contributions des communes

La contribution des communes est basée sur le versement 1,75 € par an et habitant en 2021.

Pour 2022, cette contribution sera réactualisée en fonction des données issues du recensement et qui seront disponibles au 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, une nouvelle baisse de la contribution par habitant est prévue et sera de 0,30 cts, soit de 1,75 €/hbs à 1,45 €/hbs

Dans cette attente, il est proposé de tabler sur la population connue au 1^{er} janvier 2021.



Syndicat Intercommunal des Centres de Rééducation et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Accusé de réception en préfecture
077 257 7007 20220215-SI-DE-2022-01-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022

CONTRIBUTION DES COMMUNES 2022

COMMUNES	POPULATION au 01/01/2020	CONTRIBUTION 2020	POPULATION au 01/01/2021	CONTRIBUTION 2021	POPULATION au 01/01/2022	CONTRIBUTION 2022
CONTRIBUTION/HABITANT		1,95 €		1,75 €		1,45 €
BROU-sur-CHANTEREINE	4 393	8 566,35 €	4551	7 964,25 €	4619	6 697,55 €
BUSSY-SAINT-GEORGES	27 714	54 042,30 €	27821	48 686,75 €	27280	39 556,00 €
BUSSY-SAINT-MARTIN	691	1 347,45 €	701	1 226,75 €	681	987,45 €
CARNETIN	463	902,85 €	464	812,00 €	472	684,40 €
CHALIFERT	1 281	2 497,95 €	1297	2 269,75 €	1312	1 902,40 €
CHAMPS-sur-MARNE	25 195	49 130,25 €	25319	44 308,25 €	25916	37 578,20 €
CHANTELOUP-en-BRIE	3 979	7 759,05 €	3990	6 982,50 €	4028	5 840,60 €
CHELLES	55 195	107 630,25 €	55422	96 988,50 €	55650	80 692,50 €
CHESSY	5 683	11 081,85 €	5753	10 067,75 €	6187	8 971,15 €
COLLEGIEN	3 426	6 680,70 €	3430	6 002,50 €	3427	4 969,15 €
CONCHES-sur-GONDOIRE	1 774	3 459,30 €	1787	3 127,25 €	1798	2 607,10 €
COUPVRAY	2 892	5 639,40 €	2920	5 110,00 €	2924	4 239,80 €
CROISSY-BEAUBOURG	2 008	3 915,60 €	2011	3 519,25 €	2031	2 944,95 €
DAMP MART	3 412	6 653,40 €	3433	6 007,75 €	3461	5 018,45 €
EMERAINVILLE	7 752	15 116,40 €	7768	13 594,00 €	7753	11 241,85 €
FERRIERES-en-BRIE	3 464	6 754,80 €	3497	6 119,75 €	3529	5 117,05 €
GOUVERNES	1 194	2 328,30 €	1203	2 105,25 €	1214	1 760,30 €
GUERMANTES	1 171	2 283,45 €	1175	2 056,25 €	1175	1 703,75 €
JABLINES	693	1 351,35 €	701	1 226,75 €	706	1 023,70 €
JOSSIGNY	689	1 343,55 €	689	1 205,75 €	680	986,00 €
LAGNY-sur-MARNE	21 601	42 121,95 €	21764	38 087,00 €	21771	31 567,95 €
LESCHES	751	1 464,45 €	761	1 331,75 €	775	1 123,75 €
LOGNES	14 063	27 422,85 €	14166	24 790,50 €	14438	20 935,10 €
MAGNY-LE-HONGRE	8 787	17 134,65 €	8832	15 456,00 €	9090	13 180,50 €
MONTEVRAIN	11 669	22 754,55 €	11801	20 651,75 €	12976	18 815,20 €
NOISIEL	15 333	29 899,35 €	15462	27 058,50 €	15908	23 066,60 €
POMPONNE	4 071	7 938,45 €	4095	7 166,25 €	4171	6 047,95 €
SAINT-THIBAUT-des-VIGNES	6 522	12 717,90 €	6567	11 492,25 €	6528	9 465,60 €
SERRIS	9 127	17 797,65 €	9929	17 375,75 €	10121	14 675,45 €
THORIGNY-sur-MARNE	10 266	20 018,70 €	10332	18 081,00 €	10448	15 149,60 €
TORCY	22 693	44 251,35 €	22898	40 071,50 €	22753	32 991,85 €
VAIRES-sur-MARNE	13 467	26 260,65 €	13516	23 653,00 €	13559	19 660,55 €
VILLEVAUDE	2 134	4 161,30 €	2156	3 773,00 €	2167	3 142,15 €
Total	293 553	572 428,35 €	296 211	518 369,25 €	299548	434 344,60 €

♦ Les redevances des immeubles

En 2021, la reconduction des conventions jusqu'en 2023 et leur signature a fixé le montant de la redevance des établissements à la somme de **503 072,08 €**. Toutefois, suite à l'audit, la mise en place de nouveaux baux verra les redevances relevées suite aux négociations au cours de l'année 2022. Pour le moment, la redevance des établissements pour 2022 sera fixée à 503 072,08 €.

♦ Le FCTVA

Le Syndicat a fait une demande de FCTVA pour 2020 sur la ligne 615221 et a obtenu une recette de 18 136,61 €. Le FCTVA de 2021 sur 2022 devrait s'élever à 8 280,00 €.

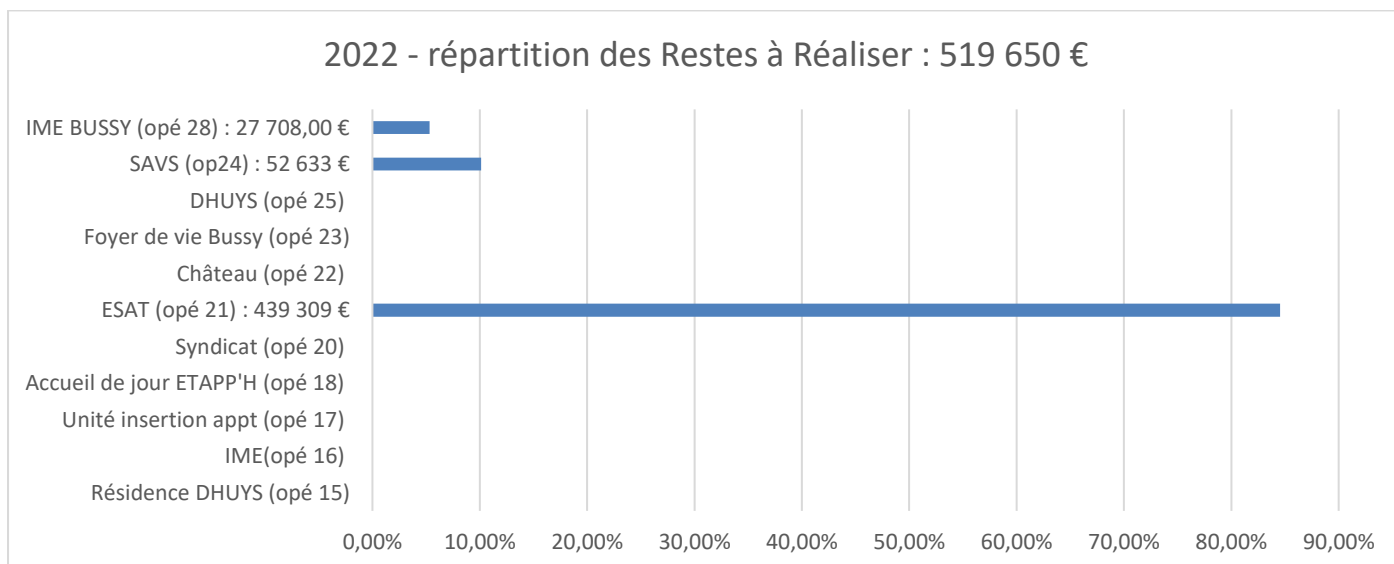
2-4 Les orientations budgétaires 2022 en matière d'investissement

▣ Les dépenses d'investissement

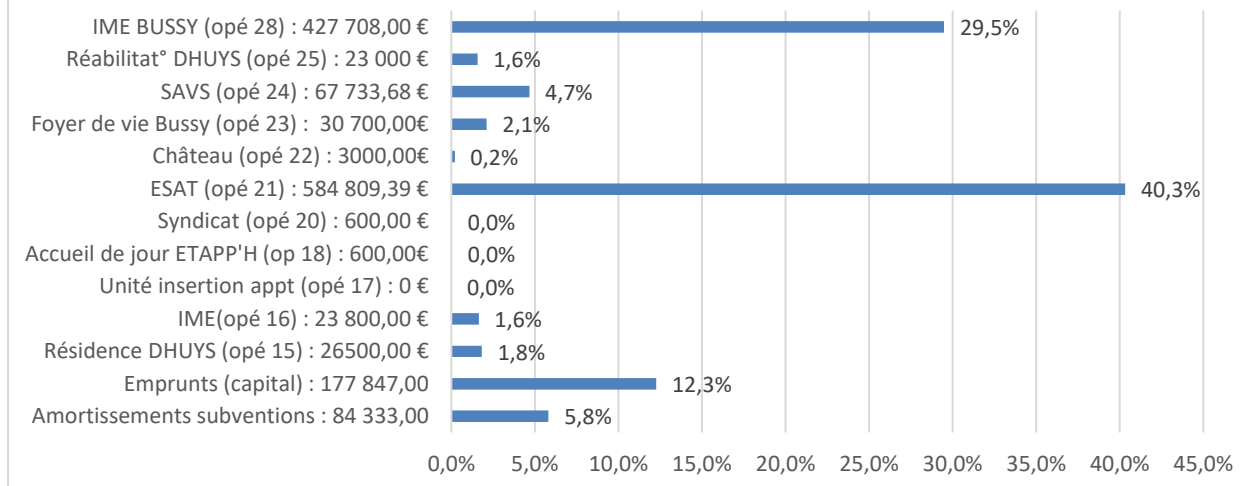
Sous réserve des résultats de clôture de l'exercice, en 2022, les prévisions de dépenses d'investissement (travaux) seraient de l'ordre de 1 551 641,00 €, en incluant 523 857,85 € de restes à réaliser.

Nous devons noter qu'un report des travaux prévus en 2020 sur 2021 puis de 2021 sur 2022 est dû à la pandémie de la COVID 19 et au problème d'approvisionnement des matériaux.

♦ Les opérations d'équipement



2022- Prévion des dépenses d'investissement - RAR inclus



RESIDENCE DHUYS BATIMENT A – OPERATION 15 : 26 500 €

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 26 500€

- Rénovation de 3 salles de bain
- Mise en conformité électrique
- Remplacement annuel des détecteurs de fumée du SSI

● IME MICHEL DE MONTAIGNE CHELLES – OPERATION 16 : 23 800 €

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 23 800 €

- Adaptation des toilettes pour les petits – Bat A
- Création d'une grille de ventilation dans la cuisine
- Mise en conformité électrique

● UNITE INSERTION APPARTEMENTS – OPERATION 17 : 0 €

● ACCUEIL DE JOUR ETAPP'H – OPERATION 18 : 600 €

Prévisions : 600 €

- Mise en conformité électrique

● SYNDICAT – OPERATION 20 : 600 €

Prévisions : 600,00 €

- Equipement pour visioconférence et téléphonie



Syndicat Intercommunal des Centres de Rééducation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Accusé de réception en préfecture
077 257 702 07 20220215-SI-DEI-2022-01-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022

● ESAT LA GRANGE AU BOIS – OPERATION 21 : 584 809 €

Restes à réaliser : 439 309 €

- Travaux ancien atelier de maçonnerie
- Travaux de mise en conformité PMR des allées

Prévisions : 145 500,00 €

- Nivellement de l'accès au niveau de la porte sectionnelle atelier et pose d'un caniveau
- Etanchéité du skie dom - Bat admin
- Modification et remise en service des barrières automatiques -entrée château
- Positionnement d'un interphone sur la barrière automatique permettant l'entrée sur le site - Bat JEV
- Remplacement de 305 contrepoids des garde-corps des terrasses
- Mise en conformité électrique
- Annexe grange études techniques audit (diagnostic structurel)

● CHATEAU – DOMAINE – OPERATION 22 : 3 000,00€

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 3000,00 €

- Fourniture et pose de collecteurs de déchets extérieurs
- Achat et programmation de badges d'entrée

● FOYER DE VIE BUSSY – OPERATION 23 : 30 700 €

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 30 700,00 €

- Pose de goutte d'eau au nez du balcon du 2eme étage et pose d'une couvertine
- Mise en conformité électrique
- Mise en conformité du SSI
- Remplacement annuel des détecteurs de fumée

● SAVS – OPERATION 24 : 67 733,68 €

Restes à réaliser : 52633.68 €

- Remplacement des menuiseries extérieures

Prévisions : 6 500,00 €

- Pose stores sur nouvelles menuiseries intérieures
- Conformité électrique

● RESIDENCE DE LA DHUYS – BAT B – OPERATION 25 : 23 000 €

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 23 000,00€

- Travaux couverture pour réfection toiture du bat B

● IME POUR AUTISTES BUSSY – COLLEGIEN – OPERATION 28 : 427 708,00€

Restes à réaliser : 27 708 €

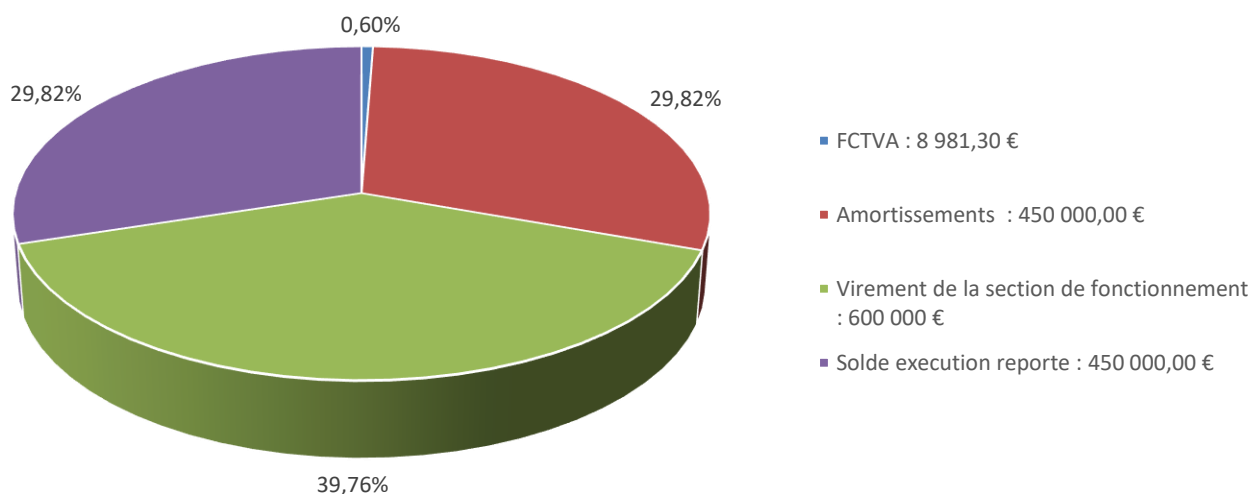
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Prévisions : 400 000 €

- Concours d'architecte
- Etudes et forages
- Lancement des travaux

▣ Les recettes d'investissement

2022 - Répartition des recettes d'investissement



♦ Le FCTVA

Le FCTVA 2022 correspondant aux dépenses d'investissement 2021 devrait s'élever à 8 981.30 €.

Pour rappel, le FCTVA 2021 portant sur les dépenses d'investissement 2020 s'élevait à la somme de **40 724.61 €**.

